



## Frais de mise en service de la ligne téléphonique

Par **corail**, le **15/01/2009** à **23:10**

Bonjour a tous

Je suis locataire depuis peu d' une maison neuve.Je suis donc la première locataire.J' ai du avoir à ma charge le branchement électrique , d 'eau et de la ligne téléphonique.Le déplacement de ces différents techniciens sont-ils vraiment à ma charge?

Par **citoyenalpha**, le **16/01/2009** à **06:44**

Bonjour

les frais de mise en service sont à votre charge. Votre propriétaire n'est tenu qu'au raccordement du bien loué au réseau public.

Restant à votre disposition.

Par **sdmg28**, le **20/02/2009** à **17:19**

bonjour

j'ai le même problème, nouveau locataire OPAC dans construction neuve, 55 euros de frais de mise en service du téléphone... jusque là normal... On m'a attribué depuis 2 semaines, un numéro qui n'existe que "virtuellement".

J'ai appelé x fois le 1013 et le 1014... Ils ont fait venir un technicien qui m'a présenté d'emblée un devis (environ 56 euros) que j'ai refusé. Il est reparti énervé.

En fait il y a une desserte jusqu'à mon compteur à l'intérieur de ma maison, c'est à dire un fureau et une aiguille qui permet de faire passer des fils de branchement à partir de l'extérieur que France Télécom est seul habilité à faire (via des sous traitants comme le technicien qui est reparti énervé).

Pour rendre ma ligne effective il faut bien que ce branchement se fasse et c'est là le problème majeur : qui doit payer l'intervention inévitable d'un technicien envoyé par FT. Pourquoi m'a-t-on ouvert une ligne (facture bien arrivée chez moi) avant de me poser ce problème. Voilà où j'en suis...je continue mon combat, on verra bien.

Si quelqu'un a des conseils c'est fort bien venu et merci d'avance.